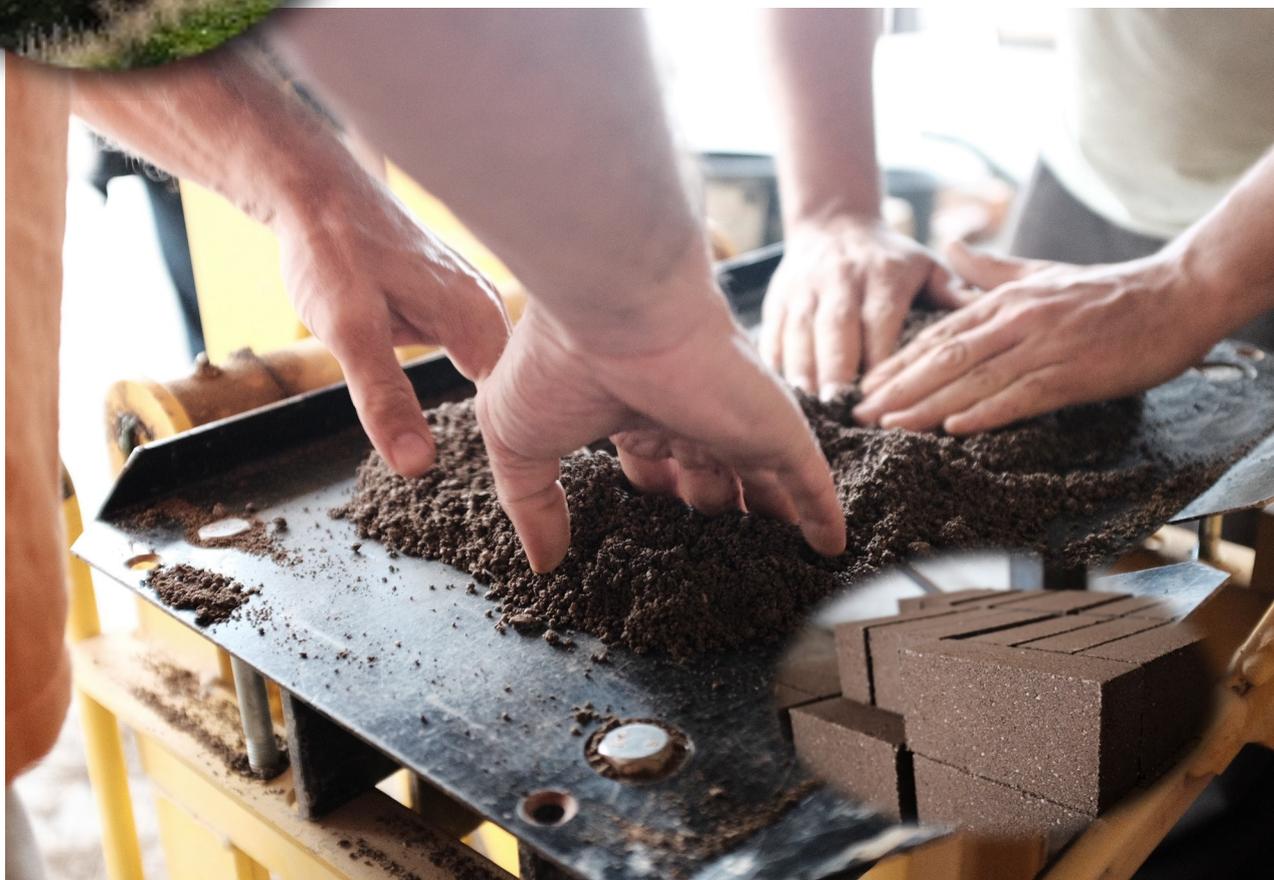


Viens



BULLETIN MUNICIPAL



Juillet 2017 - n°6

Merci à tous les Viensois(e)s qui ont participé à la fabrication des briques de terre crue dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie

EDITO

Si vous souhaitez recevoir les informations municipales par mél, transmettez votre adresse mél à la mairie de Viens : commune-de-viens@wanadoo.fr



et préserver notre environnement

Nous nous réjouissons de l'avancée du projet de la nouvelle mairie. Ce projet est considéré comme exemplaire par beaucoup d'acteurs qui s'intéressent aux constructions écologiques, y compris par madame la Sous-Préfète qui a retenu notre projet pour attribuer une nouvelle subvention inattendue.

Le premier chantier participatif a été un succès : en un week-end convivial, 340 briques en terre crue ont été fabriquées par une équipe de bénévoles très motivés. Actuellement elles sèchent tranquillement et elles seront utilisées pour monter les cloisons intérieures. Bientôt, les bottes de paille, produites localement également, les rejoindront, en attendant le prochain chantier participatif à l'automne qui consistera à remplir les murs périphériques pour

assurer une isolation naturelle et efficace.

En ce début d'été, la dalle est en train d'être coulée.

Au mois d'août, le chantier sur site sera provisoirement inactif en raison des congés annuels des entreprises, mais aussi parce qu'après une prise des cotes précises de la dalle, les charpentiers vont pré-fabriquer en atelier l'ossature et la charpente.

Un autre chantier avance aussi visiblement : c'est le débroussaillage des jardins partagés (voir article p. 4).

N'hésitez pas à participer aux journées citoyennes qui apportent beaucoup de satisfactions car elles se passent dans une bonne ambiance d'échanges et de

Suite de l'édito en dernière page

Rencontre Luberon Jeunesse

Mais où est Charlie ?

Le 13 avril 2017, il était sur le beffroi de Viens. En effet, ce jour-là, la « Rencontre Luberon Jeunesse » a eu lieu dans le village. Cet événement a regroupé 11 centres de loisirs du Luberon, du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence.

Depuis 2003, à l'initiative de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, le réseau Luberon Jeunesse (regroupant ses 11 centres de loisirs) organise une journée de mutualisation et de valorisation de leurs actions pédagogiques en promouvant la sensibilisation à l'environnement et l'éducation populaire sous forme de stands interactifs. Chaque année, il développe l'imaginaire et part dans des aventures diverses. Cette année, à Viens, les enfants sont partis dans les aventures de Martin Handford et ses fameuses séries « Où est Charlie ? ».

Pour en savoir plus :

<https://www.geocaching.com/play/search>

En 2006, le centre de Viens avait déjà organisé une rencontre. En 2017, Palou (Pascale Bouquet, directrice du centre) a fait de nouveau appel aux associations locales, aux enseignants, aux parents, à une infirmière pour l'organisation de l'accueil de ces 300 enfants : tous bénévoles et enthousiastes ont répondu présents. Une belle réunion inter-associative et intergénérationnelle !

Les dames de la Bello-Vido ont tricoté pas moins de 20 bonnets aux enfants pour leur costume.

Des parents et enseignants ont encadré des stands divers, jeu de coopération, jeu kim goût sur les plantes aromatiques, jeu d'écriture et construction en terre paille d'une niche qui sera en exposition au jardin partagé.

La formation DDCS (Direction départementale de la Cohésion Sociale) et PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon) en 2016/2017 avait pour thème l'initiation au géocaching. Le géocaching est une nouvelle technique de géolocalisation et de découverte du patrimoine avec les nouvelles technologies, très prisées des enfants et des jeunes (GPS, smartphone, tablette).

Le géocaching est un grand jeu de piste mondial qui fait découvrir des sites en partant à pied, à vélo, à cheval, en voiture... à la recherche de boîtes dans lesquelles il peut y avoir des objets à découvrir, à échanger ou à faire voyager de boîte en boîte à travers le monde.

Cette formation a permis de créer avec les enfants des caches sur la commune : 3 sont déjà en circulation et visitées régulièrement, 2 autres vont être créées en juillet. À l'occasion des 40 ans du PNRL, 40 caches seront créées par les centres comme 40 bougies.



Brève

Buanderie collective à Viens ?

Un habitant a demandé s'il serait possible que la Commune mette à disposition des habitants un local pour y mettre une machine à laver le linge (type 5 kg). Avant de réfléchir à une solution, nous aimerions savoir quelles sont les personnes qui seraient intéressées par ce projet. Merci de vous signaler en mairie.

PLU et SCOT du Pays d'Apt

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Viens a enfin été approuvé par le conseil municipal le 20 février 2017. Il est opposable depuis le 27 mars, ce qui signifie que tous les dossiers d'urbanisme peuvent être instruits au regard de ce document. Le SCOT (Schéma de COhérence Territorial) du pays d'APT est en cours d'élaboration et devrait être voté d'ici la fin de l'année.

Notre PLU a été confronté aux objectifs du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) par la commission de la CCPAL (Conseil Communautaire du Pays d'Apt-Luberon) qui a rendu un avis favorable. Ainsi, nous n'aurons pas besoin de réviser notre PLU quand le SCOT sortira officiellement.



En revanche, deux particuliers ont déposé un recours contre le PLU de VIENS et demandent 2 000 euros de dédommagement. Comme beaucoup de PLU, celui-ci est attaqué sur des problèmes de forme (les sujets de fond étant très encadrés par les PPA - Personnes Publiques Associées). Si jamais le Tribunal Administratif leur donnait raison, ce serait le POS qui serait opposable en attendant que le PLU soit présenté à nouveau, sauf si la décision de passer en RNU (Règlement National d'Urbanisme) était prise.

Quoi qu'il en soit, cela ne donnerait pas d'avantages à ces particuliers mais bloquerait alors d'autres habitants qui attendaient le PLU pour réaliser leur projet. En tous cas, c'est encore beaucoup d'énergie que le personnel de mairie et les élus doivent consacrer à ce dossier, qui occasionne des frais importants à la commune..

Les compteurs Linky

Le remplacement systématique de tous les compteurs d'électricité par des compteurs communicants de type « LINKY » est très controversé. Des habitants de la commune ont fait part de leurs préoccupations notamment en ce qui concerne :

- le gaspillage, car 35 millions de compteurs qui fonctionnent seront remplacés,
- les risques liés à la prolifération d'ondes utilisées pour transmettre les données,
- le respect de la vie privée des personnes par la collecte d'informations sur le mode de consommation.

La première délibération prise le 18 juillet 2016 par le Conseil municipal de Viens à l'unanimité a dû être annulée car sa rédaction faisait allusion à la téléphonie mobile pour laquelle le maire n'a aucun pouvoir et risquait d'aboutir à une condamnation administrative.

En revanche, les compteurs font partie du domaine public, même si ceux-ci ont été concédés. C'est pourquoi une nouvelle délibération a été prise le 26 juin 2017 pour refuser le déclassement et la destruction des compteurs existants.

Même si le changement de compteur ne sera pas facturé comme tel au consommateur, le coût de l'appareil et son installation devront être absorbés par la collectivité ou par l'abonné, d'une manière ou d'une autre. Par ailleurs, on sait déjà que la durée de vie de ces nouveaux compteurs sera beaucoup plus courte.

Nous invitons les habitants à s'informer pour confronter les arguments avancés par ENEDIS avec ceux des différentes associations de consommateurs et des collectifs créés à l'occasion de l'apparition des compteurs communicants et mieux comprendre les enjeux de ce changement.



Les jardins partagés

Qu'est ce que c'est ?

C'est un espace convivial d'échanges et de partage : nous nous y retrouvons pour entretenir l'espace public et pour pique-niquer ensemble.

Pour l'instant, ce n'est pas un potager où l'on produit des légumes pour de nombreuses personnes.

Comment ça marche ?

Cela fait un an que le projet a débuté par des journées de débroussaillage pour s'attaquer à la forêt vierge qui avait poussé, ainsi que des journées de restauration des murs en pierres sèches.

Puis, il s'en est suivi le montage d'un dossier de subvention au Conseil départemental avec un plan du projet. Depuis le début, les personnes intéressées par les jardins partagés travaillent sur les deux fronts : sur le terrain pour défricher et dans le bureau pour réaliser les plans. A l'automne, il a fallu avancer sur le débroussaillage et dans la conception du projet. A chaque fois les personnes étaient informées par mail ou par affiche.

Toute personne intéressée pour être informée des dates de travail aux jardins partagés peut se faire connaître auprès de la Mairie ; plus on est nombreux mieux c'est !

Depuis janvier, l'évolution de l'aménagement du terrain commence à être visible : nous avons fait plusieurs journées de débroussaillage avec un nombre de participants variant de 10 à 30. Nous avons débroussaillé les trois terrasses en dessous de l'église, taillé les cerisiers, semé des engrais verts sous forme de Mandala et réalisé une butte de permaculture.

Mais il n'y a pas d'eau sur ce terrain !!!

Nous avons réfléchi à des solutions pour récupérer l'eau de pluie, construire des citernes de récupération d'eau et surtout planter des espèces locales qui ne sont pas gourmandes en eau, comme les pois chiches, les lentilles et les fèves.



A quoi ça sert ?

Le but est d'avoir un espace dégagé et bien entretenu où l'on peut se retrouver. D'ailleurs, depuis le mois de janvier, ce lieu a été bien utilisé pour des pique-niques partagés et des après-midis conviviaux. C'est dans le partage que nous avons

mangé de la roquette, ramassé et mangé les fèves, récolté les griottes et les bigarraux.

Quelle est la suite ?

Il s'agit désormais de créer une association qui permette de gérer l'activité des jardins partagés, d'acheter des outils qui nous permettent d'entretenir les jardins régulièrement et de

finaliser à l'automne le zonage pour décider ce qu'on fait pousser sur chaque terrasse.

L'évolution du terrain depuis un an est encourageante pour l'avenir. Les bonnes volontés ne demandent qu'à être rejointes par d'autres habitants pour que ce

projet continue à avancer et à créer des liens entre les personnes. Ce projet peut tout à fait s'inscrire dans la création du Foyer Rural, qui a pour but de favoriser les activités liées à l'environnement et les actions visant à développer du lien social.



Veillée secourisme à Viens

Le 10 mars, huit Viensoises et deux Viensois se sont retrouvés dans la salle des fêtes pour une soirée studieuse. En effet, Francis MAIRE, ancien pompier volontaire, conscient que trop peu de personnes en France ont été initiées aux gestes qui sauvent, a décidé de proposer bénévolement une formation de 2 heures 30 aux 10 premiers inscrits.

Certains avaient déjà suivi une formation aux premiers secours mais ils avaient conscience qu'il est nécessaire de réactualiser régulièrement ses connaissances.

Francis MAIRE a rappelé les fondamentaux :

PROTEGER (soi-même, les autres, la victime) en évaluant le danger de la situation.

ALERTER (le 15, le 18, le 112 et le 119 pour les sourds) en transmettant son nom, des indications très précises pour permettre aux secours d'arriver au plus vite sur les lieux, des observations sur l'état de la ou des victimes et en répondant aux questions posées par l'interlocuteur.

SECOURIR en choisissant au mieux les gestes qui sauvent. Pour transmettre ces gestes, Francis MAIRE s'est appuyé sur des analyses de situations réalistes.



Chacun proposait des solutions en remémorant parfois ses souvenirs. Il s'en suivait une discussion enrichie de quelques données médicales et de gestes techniques. Ainsi ont été évoqués entre autres :

- les hémorragies,
- les malaises,
- les massages cardiaques sur mannequins,
- l'utilisation du défibrillateur.

Il est évident que cette initiation ne peut pas remplacer une formation de type « Formation aux Premiers Secours » assurée par les pompiers sur plusieurs journées mais c'est un bon début.

Cette veillée secourisme instructive s'est terminée de manière très conviviale autour d'un verre.

Un grand merci à Francis MAIRE d'avoir pensé à VIENS pour commencer sa tournée des villages du pays d'APT ainsi qu'à Noémie LAENCINA qui est venue l'assister de manière très efficace. Nous espérons qu'une 2^{ème} session pourra être organisée car il est important qu'un grand nombre de personnes soient formées aux gestes qui sauvent, particulièrement dans les villages éloignés des postes permanents de secours.

Les personnes intéressées peuvent donner leurs coordonnées en mairie.

Brèves

Enquête sur l'accès aux services publics

Le département et la Préfecture de Vaucluse proposent une enquête disponible sur papier en mairie ou en ligne sur :

<http://www.vaucluse.fr/accueil>

Pour la sauvegarde de nos services publics qui sont menacés, il est important que les habitants des zones rurales donnent leur avis. Vous avez jusqu'au 31 juillet pour remplir le questionnaire.

Projet pour les jeunes

L'aménagement du stade se précise. Ce projet participatif veut aussi fédérer les bonnes volontés par l'action ou par l'aide financière des habitants (voir la lettre du groupe de travail ados jointe au bulletin).

Dicos et Atlas

C'est avec un très grand plaisir que la municipalité de Viens, représentée par Madame le Maire Mireille Dumeste et Nadia Chibout, adjointe déléguée à la petite enfance et à la vie scolaire, a remis, le 28 juin dernier lors d'une cérémonie symbolique, aux 8 écoliers devenant collégiens à la rentrée de septembre, un dictionnaire ou un atlas (selon leur choix).



Nous avons tous en mémoire notre entrée en 6ème (même si pour certains celle-ci est déjà loin !). En entrant au collège, il faut apprendre à se prendre en charge, gérer son emploi du temps, faire de nouvelles rencontres... en un mot : **grandir**.



Après une petite collation prise dans le jardin de la Mairie, les enfants ont organisé une séance photos : ils ont eu l'idée de former un 6... pour 6ème ! (photo ci-contre)

Nous souhaitons à Camille, Elisabet, Louna, Maël, Mahé, Malia, Mathéas et Mathéo réussite et épanouissement au collège et pour l'heure surtout de belles vacances.

Vivre Viens ne paraîtra malheureusement plus !

L'association « VIENS en PROVENCE » a été dissoute, la fameuse gazette gratuite ne sera plus distribuée dans nos boîtes aux lettres. Et pourtant, depuis 2001, nous attendions chaque numéro avec impatience car c'était devenu une institution du village. Plus de 60 parutions sans compter les numéros spéciaux qui nous ont tant apporté au travers de nombreux articles très variés sur la vie quotidienne, les manifestations passées et à venir, les recettes de cuisine, le patrimoine de Viens bien documenté, des nouvelles de la bibliothèque, quelques figures de Viens, tout cela illustré par des photos, des dessins et des poèmes.

Il en a fallu de l'énergie et de la persévérance à tous ceux de l'équipe de Viens en Provence pour récolter les articles, mettre en page et assurer la parution régulière malgré les difficultés financières. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement avec une mention spéciale pour Alain et Marie-Hélène LESIRE. Leurs efforts ne seront pas vains car grâce à eux, nous possédons une mémoire très riche de tout ce qui s'est passé depuis ces 15 dernières années, sans oublier les numéros spéciaux qui sont de vrais documents qui nous permettent encore maintenant de mieux découvrir le territoire de VIENS sous de multiples aspects.

Ce journal était en particulier une plateforme où les associations pouvaient transmettre leurs informations. Au moment où apparaît l'idée de relancer le foyer rural de VIENS pour mettre en réseau les associations, il serait opportun de penser à créer un nouveau journal qui servirait de lien entre toutes les associations de Viens.

Bienvenue à toutes les bonnes volontés qui accepteraient de monter ce projet !



Animaux errants

La prolifération des chiens et des chats est un fait de société qui coûte de plus en plus cher aux communes.

Outre le fait qu'il faut payer un agent communal pour nettoyer les crottes dans les rues, le maire doit passer des conventions avec des cabinets vétérinaires et des sociétés de ramassage pour assurer la prise en charge des animaux errants.

Devant les problèmes soulevés de manière récurrente par les habitants, les propriétaires qui laissent divaguer leurs animaux, y compris les chats, doivent s'attendre à ce que ceux-ci soient embarqués un jour ou l'autre.

Il est rappelé qu'il ne faut pas nourrir les chats sauvages qui, eux, seront embarqués pour être stérilisés avant d'être relâchés (la SPA ne récupère plus les chats). Chaque intervention coûte 85 € !

Stationnement dans le village

Le stationnement dans les vieux villages comme dans les villes est toujours un problème. Viens n'y échappe pas.

L'accès des secours à toutes les maisons, à tout moment, sans qu'on ait besoin de chercher le propriétaire d'un véhicule, doit être une priorité.

C'est pourquoi, en dehors des emplacements marqués au sol, il n'est pas possible de stationner dans le vieux village. L'arrêt pour charger ou décharger est seulement toléré dans la mesure où le conducteur est sur place pour débarrasser son véhicule. Lorsque les forces de l'ordre passent à Viens, elles verbalisent sans crier gare ! Cela s'est déjà produit, cela se reproduira pour les habitants qui ne font pas preuve d'un minimum de civisme.

Il y a des parkings tout autour du village. Les véhicules qui ne servent pas souvent doivent occuper les plus extérieurs de préférence, de manière à permettre aux résidents qui se servent quotidiennement de leurs véhicules de pouvoir se garer pas trop loin. **C'est une question de bon sens !**



Financement de la nouvelle mairie

Lors d'un prochain numéro, nous vous communiquerons l'ensemble des chiffres définitifs relatifs au financement de la construction de la nouvelle mairie.

A ce jour, les travaux sont estimés à 316 200 € HT (soit 2040 € HT/m²), auxquels il faut ajouter 150 000 € HT de frais d'études et frais divers obligatoires et nécessaires à la bonne marche du projet.

Les subventions obtenues se montent à 338 000 €, soit 72 % du coût total. D'autres subventions sont sollicitées afin de parvenir au plafond des aides publiques (80% du coût total HT).

L'autofinancement sera couvert par un prêt de 100 000 € voté au budget 2017. Il sera nécessaire de souscrire un prêt relais d'un montant maximum de 100 000 € (selon l'obtention des dernières subventions sollicitées) afin de couvrir le montant de la TVA qui sera récupérée l'année suivant la fin des travaux.

Brève

Rythmes scolaires

Monsieur le directeur académique de Vaucluse a validé le nouveau projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée prochaine, à savoir la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h15 à 16h15)

ETAT CIVIL

Décès :

Max GREGORI, le 2 février
 Christian LECOMTE, le 12 mars
 Odette FRANCOIS née MAUREL, le 20 mars
 Monique JEAN épouse CORTES, le 15 avril
 Ida BLANCHET, le 4 juin

Naissances :

Amélie Alicia BALACEANU, née le 9 février
 Anouk Téa MASTRANGELO, née le 17 avril
 Léalou Alma DALEX, née le 29 mai

Mariages :

Magali BONNEFOY et Christophe THEOBALD, mariés le 3 juin
 Marina RICHALET et Ludovic ALESSIO, mariés le 3 juin



Le beffroi

Informations diverses

AGENDA

Vendredi 21 juillet **Passage du Tour de France** (fermeture de la RD 22)
 Samedi 22 juillet **Soupe au Pistou** organisée par le Comité des Fêtes (extérieur)
 Vendredi 28 juillet **Spectacle de l'ALSH** (voir article en page 2)

Fête votive les 18,19 et 20 août
 organisée par l'association Le Comité des Fêtes (extérieur)

Vide grenier dimanche 20 août
 organisé par l'association Le Comité des Fêtes (extérieur)

Dimanche 17 septembre **Aïoli**
 organisée par l'Association Le Comité des Fêtes place de l'Ormeau
 Sam et dimanche 16 et 17 septembre, les **Journées du Patrimoine** organisées
 par l'Association Les Amis de Viens- Salle des Fêtes & Hall de la maison des Associations.
 Vend, sam et dimanche 29, 30 sept et 1er oct, **Journées du Grand Site des Ocres**
 Samedi 14 octobre **Le jour de la Nuit** avec le PNRL

Expositions au Four à Pain :

Maryline Viard artiste plasticienne- graveuse du 07/07 au 30/07
 Lucien Soubeyras peintures du 31/07 au 29/08
 Mme Karin Hervieu & T. Fleuret du 04/09 au 17/09

Ferréofolies 2017 : (voir le programme) organisées par l'Association La Chapelle St Ferréol

Mairie de Viens

Horaires d'ouverture :

Lundi-jeudi
 9h-12h
 14h-17h (sauf du 11/07 au 25/08)
 Mardi-vendredi
 9h-12h
 (fermée le mercredi
 vendredi 15/07 et lundi 22/08)

Coordonnées

Tél : 04 90 75 20 02
 Fax : 04 90 75 31 10

mél :
 commune-de-viens@wanadoo.fr

Site internet :
www.mairiedeviens.fr

Place de l'Ormeau
 84750 VIENS



partages et tous les efforts fournis, malgré le froid ou la chaleur, bénéficient à la collectivité.

À l'échelle de nos petites communes, la solidarité est particulièrement indispensable : présence régulière auprès des personnes fragiles face à la canicule, co-voiturage pour faciliter les déplacements de tous, tris des ordures ménagères pour réduire les déchets, respect des espaces publics pour le bien-être de tous les Viennois.

Nous comptons sur tous pour que le vivre ensemble se passe le mieux possible à Viens et nous vous souhaitons de belles découvertes tout au long de cet été et de cet automne.

Mireille Dumeste,
 Maire de Viens

Bulletin réalisé et imprimé en
 mairie de Viens

